

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**LIGUE CORSE DES ECHECS : SUBVENTION
DEROGATOIRE AU REGLEMENT DES AIDES "SPORT"-
SAISON 2018/2019**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport concerne le versement d'une subvention dérogatoire au règlement des aides « sports » adopté par l'Assemblée de Corse en date du 31 mai 2019.

Par Arrêté n° 19/159 CE en date du 30 avril 2019, le Conseil Exécutif a affecté à la Ligue Corse des Echecs, une subvention en application du règlement des aides, de 132 000 €.

Cette somme ne permet pas à cette ligue dont le travail est reconnu par tous, de satisfaire à ses engagements au titre de la saison sportive en cours, à savoir 2018/2019.

Son budget prévisionnel de 800 000 € prévoyait une subvention de 356 000 €, au titre du secteur « sport » de la Collectivité de Corse. Ce montant est identique à celui affecté en 2018 et représentait le cumul des aides « sport » des 3 ex- collectivités.

Le différentiel à affecter et à titre complémentaire, serait donc de 224 000 € (356 000 € - 132 000 €).

Une 1^{ère} délibération (Arrêté N° 19159 CE du 30 avril 2019) a traité ce qui relevait des montants allouables en application du règlement des aides.

Ce second rapport propose une attribution complémentaire et donc dérogatoire, et permet d'officialiser ce distinguo important dans nos relations à venir avec cet organisme.

Pour information, 2 autres directions de la Collectivité de Corse interviennent également dans le financement de cette association à hauteur de 40 000 € (en 2018) pour la Direction Langue et Culture Corse et 65 000 € pour la Direction de la Formation Tout au Long de la Vie.

La convention à conclure entre la Collectivité de Corse et la Ligue Corse des Échecs qui compte 7 241 licenciés dont 775 licenciés dans 10 clubs et 6 466 en scolaires et loisirs, pour l'année 2019 (saison sportive 2018/2019) doit permettre d'accompagner les actions de la LCE suivantes :

- la structuration et l'amélioration de l'offre de pratique ;
- la promotion de l'activité sportive pour tous ;
- la détection et le perfectionnement de l'élite régionale ;
- les déplacements pour participer à des compétitions nationales et internationales ;
- l'organisation d'une manifestation sportive internationale ;

- l'emploi de cadres techniques et pédagogiques.

Une subvention de 204 000 € est proposée.

Cette subvention se répartirait comme suit :

- 104 000 € au titre de son fonctionnement

La Ligue Corse des Echecs, dans son fonctionnement, a fait un choix stratégique d'un développement de masse avec une unité territoriale d'action et pour cela une création de 16 postes de formateurs.

La Ligue organise chaque année plus de 600 tournois dont 5 évènements de portée internationale. Depuis sa création en 1997, le nombre de ses licenciés est passé d'une centaine environ 7 200 cette année. Les objectifs de la ligue sont donc maintenus pour :

- Poursuivre l'élargissement de la base, en particulier l'action de 16 formateurs salariés permanents et une dizaine de vacataires. La généralisation de l'enseignement échiquéen, notamment en milieu scolaire, a concerné ses 15 dernières années plus de 40 000 jeunes insulaires ;

- Renforcer l'encadrement de l'élite dans la mesure où environ 50 joueurs ont un niveau international.

- 40 000 € pour la « Scola Corsa di l'Eccelesenza ».

Cette école permet à l'élite insulaire de bénéficier de moyens lui permettant d'être présente sur la scène internationale. Cette structure est constituée de trois pôles :

- un pôle « détection » d'une quarantaine d'enfants organisé au sein des clubs insulaires,
- un pôle « complémentaire » d'une trentaine d'enfants permettant d'assurer aux enfants un entraînement supplémentaire,
- un pôle « excellence » composé des meilleurs jeunes joueurs (une dizaine).

- 60 000 € pour l'organisation du tournoi européen de jeunes.

Ce tournoi organisé du 6 au 8 juin 2019 à Bastia, concerne près de 3 500 enfants de 25 communes de Haute-Corse ayant suivi un cursus de formation à la pratique échiquéenne, participant à la finale du championnat scolaire, et en parallèle, 4 équipes de 6 joueurs originaires de Méditerranée participent au tournoi international de jeunes.

Je vous propose donc de bien vouloir délibérer en faveur de l'attribution d'une aide totale de 204 000 €.